

---

# JOURNAL GÉNÉRAL

## D E F R A N C E .

---

*Du Vendredi 8 Juin 1792.*

---

### M E L A N G E S .

A PEINE M. d'Orléans est arrivé à Valenciennes, et déjà il est question de son retour. Il est constant que sa présence a causé un mécontentement assez général. C'est pour en arrêter les suites que M. Lukner a fait une longue proclamation, pour ramener l'armée à l'union et à la concorde; mais le départ de M. d'Orléans est le seul remède efficace.

Les municipalités de Givet et de Charlemont ont aussi fait paroître un arrêté contre les malveillans, qui cherchent à diviser les esprits et à faire naître des haines propres à entretenir les troubles et à exciter des insurrections.

Livrées à des dissensions intestines, nos troupes manquent encore de plusieurs choses nécessaires, et les chefs sont très-mécontents des ministres. On pourra en juger par le ton avec lequel est écrit la lettre suivante.

*Lettre de M. de Wimphen à M. Servan, ministre de la guerre.*

Thionville, 28 mai.

M<sup>r</sup>, les émigrations continuent de plus belle; l'armée sera bientôt sans officiers.

Il est très-instant que vous autorisiez les directoires de district de Thionville et de Longwy à procéder aux adjudications des objets de première nécessité pour le soutien d'un siège.

Le peu d'officiers qui reste meurt de faim dans un pays où les assignats perdent moitié, et où depuis quelques jours l'on n'en veut point du tout, parce qu'il s'en est répandu de faux....

Le troisième bataillon de la Mozelle demande le pain et le traitement de guerre.

Il fait le même service que les autres bataillons. Sa demande est juste; et il est inconcevable qu'on fasse une différence dans le traitement des troupes d'une même armée. Ordonnez, monsieur, qu'elles seront toutes sur le même pied, ou attendez-vous à des insurrections. *Les différences sont perfides*; elles provoquent des réclamations: l'indiscipline entrave celui qui commande, en multipliant les détails par lesquels nous périssons.

Faites payer aux officiers une partie de leurs appointemens et traitement en numéraire. Cela est très-essentiel....

P. S. A l'instant M. Dupra, commandant du troisième bataillon de la Mozelle, me rend compte du départ de soixante-deux hommes de son bataillon, pour raison de la différence du traitement.

Nous allons voir la gueule du lion de Venise s'ouvrir dans Paris, pour y vomir la délation, la calomnie, la désolation. Ils revivront donc ces temps déshonorans du triumvirat, où le fils dénonçoit son père, l'épouse son mari, et le citoyen son bienfaiteur. On nous les propose comme un remède à nos maux: ils sont donc bien incurables ces maux, si on ne peut y remédier que par l'arbitraire et l'infamie. A-t-on entrepris de porter le dernier coup aux mœurs; ne nous a-t-on fait espérer la liberté que pour nous donner la tyrannie?

Une sorte de dictature va être remise aux municipalités, et ce pouvoir inconstitutionnel, monstrueux et tyrannique sera distribué à toutes celles du royaume, rangera tous les Français qui se qualifient d'hommes libres, sous la verge du despote municipal. *Il pourra arrêter, emprisonner à sa volonté;*

*il n'aura pas même besoin de dénœnciations.*

A quel peuple ce projet révoltant est-il présenté? A celui qui a pour loi constitutionnelle: *Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans le cas déterminé par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites.* Par qui ce projet a-t-il été présenté? Par ceux qui ont juré de vivre libres ou mourir, et de faire observer la loi.

O honte de ma patrie! Ce projet a été présenté et lu à l'assemblée nationale; représentant du peuple, on le soumet à votre discussion! Indignez-vous, hommes généreux, à la vue de pareilles propositions; repoussez-les avec le mépris qu'elles inspirent, avec la liberté qui est votre apanage? Montrez à toute la France que cette liberté n'est pas une chimère; que vous ne l'avez pas conquise pour la livrer à l'anarchie, aux passions, aux despotismes des factions. Rassurez, par votre horreur pour la tyrannie, les citoyens qu'a effrayés l'aspect de cette horrible inquisition; mettez un frein aux propositions alarmantes, aux projets effrayans, et montrez la patrie comme un port qui offre un abri tranquille après l'orage de la révolution!

Signé, LAUREAU, député de l'Yonne.

#### J A C O B I N S.

*Caquetages du dimanche 5 juin, sous la sonnette de M. Chabot.*

M. Audoin, sapeur du bataillon des Carmes, est secrétaire: il lit le procès-verbal de la séance de Vendredi. On lit ensuite une réclamation des soldats du trente-quatrième régiment, contre le rapport fait par le général Riccé, de ce qui s'est passé au camp de Tiercelet. M. Collot-d'Herbois, digne avocat de tous les soldats coupables, prend le parti de ceux-ci, dit qu'ils ont été calomniés par un orgueilleux, sans patriotisme, comme sans talent, qui a osé les accuser d'indiscipline, pour faire périr, dans les supplices, des soldats courageux! Il termine son discours par engager tous les honorables membres à ramasser beaucoup de dénœnciations contre les généraux, et à les porter à la barre de l'assemblée nationale. (Très-vifs applaudissemens.)

Le bon M. Manuel entre, au milieu d'un cortège de claqueurs, et dit, après avoir toussé trois fois: l'accueil honorable que je reçois de vous, mes frères, l'intérêt que vous avez daigné prendre à moi, me font

regretter de ne pas assister plus souvent à vos séances; mais je crois vous être plus utile, en m'occupant exclusivement de mes fonctions de procureur de la commune. Je dois être sans cesse, à ma guérite, sentinelle infatigable. . . . Je viens d'assister à une cérémonie qui m'a beaucoup fatigué (la fête de la loi), je viens pour me délasser au milieu de vous (bravo! bravo!) Un emblème m'a déplu dans le cortège: on a représenté la loi sous la forme d'un poisson (c'étoit un dauphin), qui ouvre une grande gueule; mais cette idée est fautive; elle ne peut convenir qu'au pouvoir exécutif. (Ah! charmant... On ricane long-temps.)

M. Collet commence la lecture d'un discours sur notre situation: il débute ainsi: les troubles qui agitent la société. . . . (On l'interrompt: que qu'est qu'ça, des troubles! ouss' qui y en a?) M. le président agite sa sonnette et parle: si c'est des troubles des jacobins que vous parlez, vous n'avez pas la parole. M. Collet avertit qu'il entend parler de la société en général; on ne l'écoute pas. M. Legendre demande que M. Lacroix soit entendu sur-le-champ. M. Lacroix monte à la tribune, et lit un long discours où il prétend indiquer la cause de nos maux et les moyens d'y remédier. Je vois la première, dit-il, dans les contradictions sans nombre que renferme l'acte constitutionnel (*est-ce un ami de la constitution, qui parle?*), dans la fatale condescendance qu'a eue l'assemblée constituante de laisser le gouvernement entre les mains d'une famille et d'une cour, ennemies jurées de la nation et de la liberté, dans l'influence qu'a conservée une ancienne caste, dans l'hérédité au trône, dans l'irresponsabilité de celui qui l'occupe, dans l'absurdité de confier la direction d'une guerre faite à la maison d'Autriche, à un homme qui a intérêt de la voir triompher: je la vois dans la coalition de certains généraux pour s'opposer à nos succès, dans l'ambition du chef, véritable hermaphrodite. Tout le bien qui se trouve dans la constitution vient du peuple; tout le mal est de l'assemblée constituante dans sa décrépitude. Pour remède à tous ces maux, je voudrois: 1<sup>o</sup>. le renouvellement des corps électoraux. . . .

M. le président l'interrompt: je vous observe que cette mesure est contraire à la constitution. M. Lacroix répart: le salut du peuple est la suprême loi (les tribunes trépignent de joie). M. Chabot réplique: d'après ce principe, il vaudroit mieux que ce fût le peuple lui-même qui fit les fonc-

tions des corps électoraux. Au surplus, ceux qui les remplaceroient seroient encore plus mauvais que les anciens ; car, d'après la constitution revisée, l'aristocratie des riches électeurs doit s'opposer à la véritable représentation du peuple. Votre proposition inconstitutionnelle ne tendroit donc qu'à.....

M. Lacroix : c'est mon opinion ; et non celle de la société ; il faut être tolérant.....

M. le président : personne n'est plus tolérant que moi ; mais le bien de la société veut que j'empêche que ses ennemis n'aient le prétexte de la calomnie.

M. Lacroix propose, pour seconde mesure de prudence, *d'isoler l'Autrichienne* (!!!!), d'ôter le commandement de l'armée à tous les généraux suspects. Lukner et Rochambeau, dit-il, doivent rougir d'avoir accepté des honneurs avant de les avoir mérités.... Il voudroit qu'on fit une levée de 150 bataillons..... Il voudroit..... mais nous nous apercevons que tous les *vouloirs* de M. Lacroix rempliroient seuls notre journal, que nous devons varier pour satisfaire la curiosité de nos lecteurs ; nous remettrons donc à demain la suite des *caquetages* de M. Lacroix et de ses honorables confrères.

#### ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du mardi soir 5 juin 1792.

La famille de M. Simoneau ayant fait ses remerciemens à l'assemblée, le procureur de la commune d'Etampes a exposé les inquiétudes des habitans de cette ville, sur la hausse effrayante du prix des grains.

M. Arthur Dillon, parent de M. Théobald Dillon, massacré et brûlé à Lille par ses soldats, a demandé qu'on s'occupât du rapport que l'assemblée a ordonné pour venger la mémoire de ce général qu'on a calomnié après l'avoir assassiné. Le pétitionnaire s'est plaint sur-tout de M. Lecointre.

Deux assassins, condamnés à mort par le tribunal de Rouen, se sont pourvus au tribunal de cassation, qui a confirmé la sentence. On appelle de ce jugement à l'assemblée, qui passe sagement à l'ordre du jour.

C'est dans cette séance qu'après de longs débats, l'assemblée a décrété qu'il n'y auroit pas de séance jeudi matin, jour de la fête du Saint Sacrement. Nous désirons que nos législateurs aient été guidés par un motif de religion.

Cette séance a été employée toute entière à la discussion du projet présenté par le ministre de la guerre, et dont nous avons parlé hier. M. Lacombe Saint Michel a fait contre les princes d'Allemagne une épigramme qui a été beaucoup applaudie. « Si nous savons, a-t-il dit, inspirer de l'effroi aux potentats, nous mettrons de côté ces *atomes de princes*, dont les états échappent à nos yeux sur la carte, qui n'attendent que le moment de se déclarer pour venir frapper le lion malade, et prouver, par ce trait d'audace, qu'ils existent. »

Quelques membres demandoient que le projet fût ajourné ; mais après des débats violens et scandaleux, la discussion s'est ouverte sur-le-champ.

Combattu par MM. Jaucourt et Ramond, le projet a été appuyé par MM. Lasource, Carnot et Vergniaud. Ces derniers ont remporté la victoire, quoiqu'ils n'aient opposé que des déclamations et de vaines terreurs aux raisonnemens sages et éloquens de leurs adversaires.

« Outre que le projet est inconstitutionnel, disoit M. Ramond, examinez, messieurs, à quels dangers vous exposez la liberté, en créant, aux portes de la capitale, un corps tout à la fois politique et militaire.

« Jugez de combien de pétitions, de délibérations, de députations ce corps pourroit s'occuper à l'instigation de certains personnages, qui, dans ces temps d'orages et de factions, tentent tous les moyens d'usurper du pouvoir.

« Des jeunes gens députés par toutes les contrées du royaume, ces députés armés, dans un âge où la fougue des passions et l'inexpérience peut livrer des hommes vertueux aux scélérats qui auroient le dessein de s'en servir ; des soldats qui choisiroient leurs chefs ; qui les choisiroient ou parmi eux, c'est-à-dire au sein de l'inexpérience ou qui les recevraient tels qu'une faction les leur auroit choisis à Paris... Non, messieurs, ce projet ne s'exécutera pas.

« On donneroit à ces 24 mille hommes l'artillerie de Paris, c'est-à-dire qu'on désarmeroit la garde nationale de Paris. Certes, la garde nationale de Paris se servira mieux de son artillerie, que ne feroit cette armée nouvelle et inexpérimentée, qui nous seroit inutile pendant toute la campagne, et dont la levée seroit ruineuse.

» La cavalerie toute neuve que l'on ne formeroit pas par l'aggrégations à d'anciens corps, seroit incapable d'avoir la moindre tenue. Au premier coup de canon elle s'éparpilleroit. — Vous calomniez les gardes nationaux, crie-t-on à l'opinant. — Me dire que les chevaux auront, sans un long manège, l'instinct d'avoir de l'ensemble; c'est une absurdité, reprend M. Jaucourt, autant vaudroit me dire qu'il seront patriotes.

» Une garnison de 24 mille hommes à Paris augmenteroit dans la capitale la cherté des denrées; elle entraineroit une foule d'inconvéniens, dont le plus grave seroit qu'elle servit à faire triompher de grands coupables. Induite en erreur, elle élèveroit la tyrannie sur les débris de la liberté.

M. Ramond a développé le dernier son opinion. Il a fait voir que ceux qui soutenoient avec tant de chaleur le projet du ministre avoient *d'arrière vues*.

« On jette, a-t-il dit, des regards soupçonneux sur la garde nationale parisienne; on la trouve douteuse à l'égard de ces aggrégations qu'on met entre et à la place des autorités constituées.... S'il falloit un renouvellement de la fédération, je demanderois où il seroit plus solennel qu'aux frontières: là les complots ne sont pas en ombres; là l'ennemi est en corps; là on le voit. Les réalités donneroient à cette cérémonie une toute autre solennité que celle qu'on attend des chimères dont on nous environne. »

Le mode d'exécution du décret a été renvoyé au comité militaire.

On nous envoie de Tournai l'adresse suivante dont nous ne pouvons donner que l'extrait.

*Adresse au peuple Français, en particulier aux habitans de la campagne.*

« C'est à l'instant où la guerre, suivie de toutes les calamités qui en résultent, commence à se faire sentir chez vous, peuple trompé et malheureux; c'est alors que vous devriez appeler la raison à votre aide, et envisager quelles seront les suites d'une plus longue opiniâtreté....

» N'est-ce pas assez, peuple jadis doux et humain, d'avoir perverti votre caractère, de vous avoir fait envisager comme

ennemis, vos bienfaiteurs et vos frères, tous ceux enfin qui, par leurs rapports avec vous, y entretenoient, avec la sûreté générale et particulière, le commerce, l'industrie, l'abondance et la paix? Ils veulent aussi que de paisibles habitans, vous deveniez les satellites de leurs projets devastateurs; ils veulent vous faire courir avec les troupes qu'ils ont séduites à cette guerre injuste, qu'ils ont déclarée à toutes les nations, et que toutes les nations vont venger....

« Bornez-vous aux soins qui nécessitent ce que vous devez à vos familles, conservez vos propriétés par votre prudence, et ne forcez pas ceux qu'un esprit d'humanité engage à vous donner ce salutaire avertissement, à vous traiter comme ennemis, et à faire rejaillir sur vous les maux sans nombre d'une guerre que le fanatisme des passions les plus odieuses a enfantée.

» Cesont les chefs des troupes Autrichiennes qui vous préviennent des maux prêts à fondre sur vous; ils veulent vous ménager, et désirent que votre conduite mérite de leur part l'ordre et la discipline qu'ils veulent faire observer aux troupes qu'ils commandent. D'après cette déclaration, si nous venons chez vous, regardez-nous comme vos amis, vos protecteurs; pas de signal de votre part, qui annonce l'approche de l'ennemi, nous ne sommes pas les vôtres; au lieu du tocsin, désirez qu'une paix salutaire et durable vous donne occasion de faire retentir au loin des sons d'algresse. »

*Paris, 7 Juin.*

L'arrêté de la municipalité a excité de la fermentation, et fait naître beaucoup de discussions populaires. Non-seulement il a produit un effet absolument opposé à celui qu'on en attendoit, mais encore l'ordre public a manqué être troublé. Dans quelques endroits, on a cassé les vitres de ceux qui ne vouloient pas tendre. Au Louvre, un particulier refusant opiniâtement et d'une manière vraiment condamnable, d'ôter son chapeau, au moment où le Saint Sacrement passoit, le peuple alloit peut-être se souiller d'un nouveau crime, si on ne se fût hâté de l'arracher à son indignation....

*L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port franc, Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.*